

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL METROPOLITAIN

■ Séance 28 février 2019

■ Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de Service Public pour l'exploitation du service public de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul.

Par délibération POR 001-687/13/CC du 31 octobre 2013 le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement solidaire Transrade Icard composé des sociétés Icard Maritime / Méditerranéenne des Services Maritimes pour l'exploitation du service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul.

Ce contrat de délégation de service public a été notifié au titulaire le 20 novembre 2013.

Le rapport d'activité 2017 remis par le groupement solidaire Transrade se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ L'offre de service :

Dans le cadre de ce contrat, MPM met à disposition du délégataire l'écUM, un navire de charge permettant le transport de véhicules.

Construit pour MPM en 2002, il a une longueur de 24 m et permet d'embarquer des véhicules de 16m de long et de 4m de hauteur pour un poids de maximum de 36 tonnes.

Il permet ainsi de répondre, non seulement aux besoins des entreprises qui doivent intervenir sur l'île mais également à ceux des particuliers résidents au Frioul.

En effet, outre le transport de véhicules, ce contrat permet de réaliser du transport de fret.

Selon les termes du contrat, les réservations pour le transport d'un véhicule peuvent se faire du lundi au vendredi 6h30-12h30 et 14h-17h30.

A la demande, un transport peut également être programmé les week-ends de haute saison (1^{er} mai au 30 septembre).

Des rotations obligatoires pour les véhicules de la Direction de la Propreté de MAMP sont prévues 2 fois par semaine du 1^{er} octobre au 30 avril et 3 fois par semaine du 1^{er} mai au 30 septembre. Ces transports font partie du forfait gratuit de 326 rotations prises en charge par le délégataire ; au-delà, les rotations supplémentaires sont facturées à MAMP.

Comme prévu au programme d'entretien du contrat, le navire a subi un arrêt technique pour le changement du groupe électrogène. Cet arrêt technique a également été utilisé pour une visite à terre du navire par le Bureau Veritas, la réalisation d'un relevé d'épaisseur des tôles

de coque et la mise en œuvre de travaux pour suivre les prescriptions émises par le Bureau Veritas.

II/ Fréquentation :

Le délégataire a transporté 913 véhicules contre 914 véhicules en 2016.

La répartition est donnée dans le tableau suivant :

<i>Type de véhicule</i>	<i>Véhicules légers</i>	<i>Véhicules intermédiaires</i>	<i>Poids lourds</i>	<i>Petits engins</i>	<i>Engins</i>	<i>Engins moyens</i>	<i>Total</i>
2016 Nombre	113	335	447	0	8	11	914
2017 Nombre	170	306	346	0	3	1	913

Conformément aux dispositions de l'article 22 du contrat, le délégataire doit à MAMP 326 rotations gratuites pour pouvoir transporter les camions et les engins des services communautaires sur le Frioul.

Le quota annuel de gratuité réservé à MAMP n'a pas été dépassé en 2017 et le nombre de gratuité est passé de 270 en 2016 à 240 en 2017.

III/ Qualité du service

Conformément à l'article 32 du contrat, la qualité du service analysée en fonction d'un certain nombre d'items tels que la ponctualité, l'incivilité, les pannes montre que le service a été réalisé dans de bonnes conditions.

Aucune interruption du service n'a été constatée en 2017.

BILAN FINANCIER

Le chiffre d'affaire s'élève à 129 035 € HT contre 144 708 € HT en 2016. Cette différence s'explique par le passage sur l'écUM des engins et matériaux nécessaires au chantier de réfection du port du Frioul mené par la DIPOR ou de travaux de réfection au château d'If en 2016.

Les achats et charges externes se montent à 387 658 k€ HT.

Une contribution forfaitaire annuelle est versée au délégataire pour tenir compte des sujétions de service public imposées par la Collectivité (notamment les rotations gratuites). Celle-ci est inscrite dans le contrat et n'est ni indexable ni révisable et se porte à 304 425 € HT pour 2017.

L'excédent brut d'exploitation (économie de l'activité) se situe à 43 k€ HT soit une baisse de 47% par rapport à 2016, mais en hausse par rapport à 2014.

Ainsi, le bénéfice s'élève à 43 k€ HT pour un budgeté au contrat de 20 000 € HT.
L'économie de la délégation est donc satisfaisante.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORT DE VEHICULES ENTRE MARSEILLE ET
L'ARCHIPEL DU FRIOUL

TITULAIRE : GROUPEMENT SOLIDAIRE TRANSRADES

Etabli en vertu des articles 31 à 33 du contrat de délégation

PREAMBULE

2017 est la quatrième année civile complète d'exécution de la DSP depuis sa notification en novembre 2013.

Les faits notables de l'année sont

Une activité en baisse par rapport à 2016 (cf ci-dessous)

Le changement du groupe électrogène comme prévu au programme pluriannuel de gros entretien en 2015/2016 et repoussé d'une année

Cet arrêt technique ayant également été utilisé pour une visite à terre du navire par le Bureau Veritas, la réalisation d'un relevé d'épaisseur des tôles de coque et la mise en œuvre de travaux pour suivre les prescriptions émises par le Bureau Veritas, avec remplacement par le Florejar sur la période.

PRESENTATION

Ce rapport reprend dans l'ordre les exigences mentionnées aux articles 31 à 33 du contrat de DSP.

Le programme de gros entretien (annexe 6 et article 20 du contrat) est géré par crédit d'un compte provision (157200) du montant figurant en annexe 6, et débité au fil de l'eau des dépenses réalisées.

La comparaison A / A-1 est intégrée aux différents tableaux. Pour ce qui concerne l'activité, nous avons modifié début 2016 le système de décompte des passages et des montants facturés correspondants, ce qui donne une plus grande exactitude des chiffres. La méthode a été reprise pour 2017.

1. EXIGENCE DE L'ARTICLE 31

1.1. COMPTE EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation hors grand travaux est de 78 296€

Le résultat net avec le poste grand travaux est de 43 296 €

Par rapports aux prévisions, les éléments déterminants du résultat ont été :

Pour les produits

- Un niveau d'activité annuel à 129 k€, revenu au niveau de 2013/2014, très en dessous de 2016, année où de nombreux travaux sur le Frioul avaient boosté le chiffre.
En comparaison du prévisionnel de la DSP (92,5 K€) nous retrouvons comme justificatifs,
 - la hausse des entreprises de produits alimentaire (comme en 2016), liée sans doute à une fréquentation accrue des restaurants
 - La politique de gestion des gratuits, plus restrictive que la première année de la DSP
 - Et la confirmation de l'évolution de l'activité sur les transports au m3
- Nous n'avons pas réalisé d'opérations spéciales en 2017, contrairement à 2015 (service des croisiéristes, feux artifice, ...)

Pour les charges

- Le total des charges hors grand travaux est de 353 k€, soit un peu au-dessus du prévisionnel (341) l'écart venant notamment
 - De l'affrètement du navire de remplacement sur une durée supérieure compte tenu du tirage à terre pour gros travaux
 - Frais d'entretien courant (réparation, matériels...) à 24k€ pour 16 au prévisionnel
 - La charge de carburant, à l'inverse, restant plus basse que prévu (coût du gasoil et bascule sur affrètement
 - De même, les primes d'assurance ont pu être revues, comme en 2016, pour tenir compte de l'arrêt du navire pendant près de un mois.
- Les autres postes sont proches du prévisionnel de la DSP, notamment la charge de personnel à 166 K€ pour 144 (mer) et 20 (sédentaire) prévus

EXPLOITATION ECUM - ANNEE 2017		Rappel 2016	
Produits activites	430 551,77		591 745
70600200 TRANSPORT ECUM	129 034,77		153 451
70680200 CONTRIBUTION CUM (ecum)	304 425,00		447 036
70880000 AUTRES PROD.ACTI.ANN 20%	1 074,84		
70889000 AUTRES PROD.ACTI.ANN EXO			
70980000 (1) RRR S/PROD.ACTIVIT.A	-79,54		-153
70960000 (2) RRR S/PREST.SERV.(FR	-3 903,30		-8 589
Produits divers	754,21		3
76800000 AUTRES PROD.FINANCIE	1,44		1,60
77200000 PROD.DIV.COURLS/EX.A	708,98		
75800000 PRODUITS DIV.GESTION	43,79		1,50
Charges	-353 010,28		-473 158
exploitation			
60614200 CARBURANT ECUM	-48 361,71		-47 969
62140200 PERSONNEL DETACHE ECUM	-166 314,42		-155 284
60410200 AFFRETEMENTS (ECUM)	-30 800,00		-68 307
61552200 ENTRETIEN REPARATION ECUM	-12 206,15		-6 889
64751000 PHARMACIE	-80,21		
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT	-444,85		
60630200 PETIT OUTILLAGE ECUM	-720,00		-1 263
60680200 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES ECUM	-11 129,81		-4 202
61560200 MAINTENANCE ECUM	-231,20		-5 773
61553300 ENTRETIEN CARENAGE	0,00		-98 226
62260200 (3) HONORAIRES ECUM	-1 912,70		-2 654
Charges fixes			
60420200 ASTREINTES (ECUM)	-45 000,85		-45 123
61320000 (4) PLACE AU PORT	-16 625,22		-15 435
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	-12 174,44		-13 031
62260000 HONORAIRES	-3 111,00		-3 111
impots et taxes			
63511000 CFE CVAE	-557,00		-868
Frais financier			
62750000 SERVICES BANCAIRES	-1 643,18		-1 927
62751000 COMM CB	-49,42		-30
Chges diverses			
62600200 FRAIS POSTAUX ET TELECOM ECUM	-349,48		-386
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATI			
60640200 FOURN ADM ECUM	-64,39		-248
65800000 CHARGES DIV.GEST.COUL	-74,33		-294
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	-1 159,92		-2 004
65400000 PERTES S/CREANCES IR			-131

Résultat

78 295,70

118 590

Gros travaux

Comme indiqué en introduction, nous avons réalisé en 2017 le changement du groupe électrogène prévu initialement sur la période 2015/2016 (achat 11,4 travaux 3,5) ainsi que des travaux de coque suite prescription du BV (tirage 3,1 – chaudronnerie 3,96 – travaux internalisés 11, 7)

68750000	(5)	DOT.PROV.RISQ.& CHAR	-35 000,00	-32 500
78750000	(6)	REP/PROV.RISQ.& CH.E	34 647,79	27 182
61553200	(7)	GROS TRAVAUX ENTRETIEN ECUM	-34 647,79	-27 182
Resultat avec GTE			43 295,70	86 089,91

Renvois :

- (1) Article 24 DSP : Part variable de la redevance calculée sous forme de ristourne 3% sur transport
- (2) Article 25 DSP : Ristourne de 7,5% sur activité annexe : comptes 708800 et 890 (idem ci-dessus)
- (3) Essentiellement prestation Bureau Veritas
- (4) Article 24 DSP : Part fixe de la redevance domaniale
- (5) Art 20 DSP : Compte de dotation pour les gros travaux entretien
- (6) Art 20 DSP : Compte de reprise de provision pour les gros travaux entretien
- (7) Art 20 DSP : Compte de charge si gros travaux entretien supérieur à provision

SUIVI DU BATEAU

En 2016 nous avons réalisé d'importants travaux de coque suite au constat fait d'une forte corrosion sur le ballast arrière.

Le tirage à terre prévu en 2017 pour les travaux de remplacement du groupe ont été l'occasion d'une visite à terre du BV, par anticipation sur le programme prévu (une visite tous les 30 mois, soit 2018)

Cette visite à occasionnée des prescriptions (cf ci-dessus) suivie de travaux, pour maintenir la classe du navire.

En ce qui concerne la maintenance courante, nous avons suivi les prescriptions de Baudouin avec vidange toutes les 250h, et procédé à de multiples interventions mécaniques sans perturber le trafic (changement de rampe de tuyaux d'injecteurs, changement d'alternateur, joints de turbo, révision des pompes à injection, pompe d'assèchement)

Changement VHF et GPS

1.2. SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.3. RENOUVELLEMENT DES BIENS ET IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

Sans objet sur la période considérée.

1.4. AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.5. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE

Sans objet sur la période considérée

1.6. ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE

Sans objet sur la période considérée.

La caution constituée en 2014 est toujours effective (38 € de frais bancaires semestriels)

2. EXIGENCES DE L'ARTICLE 32 : QUALITE DE SERVICE

- Ponctualité : Pas de retard sur la période. La durée des trajets a été conforme à celle prévue initialement
- Suspension de service : Les jours de météo défavorables ont été anticipés ce qui a permis une réorganisation du planning en fonction du type de véhicule et des priorités. Aucun transport demandé n'a été annulé.
- Journal des pannes et des interventions : Pas de panne courante.
- Accidents et incivilités : Néant dans le service, mais les baignades aux abords des rampes de chargement continuent de poser de grave problème de sécurité (déjà mentionné en 2015)
- Action d'information du fermier : L'affichage du règlement d'exploitation sur les 2 points d'embarquement est régulièrement contrôlé et repris quand nous constatons sa disparition.

3. EXIGENCE DE L'ARTICLE 33

3.1. EFFECTIF DU SERVICE EXPLOITATION

Pas de modification notable sur les équipages prévus sur le service.

3.2. RAPPORT DE VISITE REGLEMENTAIRE

La visite à flot initialement prévue pour la certification de classe a été remplacée par une visite à terre avec contrôle d'épaisseur de coque.

Le certificat de franc bord a été prolongé jusqu'au 8 octobre 2018 date de la prochaine visite à flot, le permis de navigation a également été prolongé au 5 octobre 2018

Les rapports de visite, permis et certificat sont joints en annexe

3.3. FREQUENTATION SUR LA PERIODE

2016								
	VL*	Vi*	PL*	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule	
Transport 2016	113	335	447	0	8	11	914	
Gratuit	16	91	161			2	270	
Payant tarif	97	244	286		8	9	644	
Avec remorques	4	12						
							Nb ope	CA
							Facturation Fret au m3 ou tonne :	72 1 786
							Facturation à la tonne	3 210
							Facturation période horaire	4 5 114

2017								
	VL*	Vi*	PL*	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule	
Transport 2017	174	389	346	0	3	1	913	
Gratuit	12	83	145				240	
Payant *	160	306	201		3	1	671	
Avec remorques	2						2	
							nb	CA
							Facturation Fret au m3	61 1 525
							Facturation période horaire	11 1 707

Source : logiciel facturation et gestion des plannings

Les quantités par type cumulent les opérations réalisées sur l'année, sans distinction de tarif (évolution en cours d'année 2016/2017), et de majoration éventuelle (hors période horaire normale)

Les faits notables sont

- un nombre global de véhicules transportés au même niveau
- moins de gratuits et plus de payants
- et pour les payants une bascule entre gros véhicules et VL
- Une forte diminution sur les opérations sur période liée à la fin de certains chantiers (cf SELES sur le château d'If)

3.4. SERVICES OCCASIONNELS

Pas d'opération exceptionnelle comme croisiériste ou feux d'artifice de 2015, mais un affrètement à temps pour des travaux au château d'If

3.5. ESTIMATION MILLES PARCOURS

Service régulier (1)	7100 nautiques
Service annexe	60 nautiques

ANNEXES

- Permis de navigation
- Certificat de Franc bord
- Rapport de visite affaires maritimes
- Rapport de visite Bureau Veritas

Ministère chargé de la Mer



PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.

1 CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire :	L'ECUM	Jauge brute Londres (UMS) :	77
Numéro ou lettres distinctifs :	FGD2798	Jauge brute Oslo (Tx) :	100,58
Port d'immatriculation :	MARSEILLE	Longueur hors tout (m) :	23,68
Numéro d'immatriculation :	914196	Longueur de référence (m) ¹ :	21,41
Type de navire ² :	Navire de charge	Puissance propulsive (kW) :	500

- 1.1 Il lui a été attribué un Franc-bord été de 1152 mm.
- 1.2 Sa drôme de sauvetage est ainsi composée :
- 0 canots de secours³;
 - 0 embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 0 personnes; dont 0 embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours;
 - 1 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 20 personnes;
 - 0 engins flottants susceptibles de supporter un total de 0 personnes;
 - 2 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 0 munies d'un fumigène;
 - 18 brassières de sauvetage dont 2 pour enfants;
 - 0 combinaisons d'immersion.

2 LE PRÉSENT PERMIS DE NAVIGATION EST VALABLE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS

- 2.1 Catégorie de navigation et parcours autorisés⁵ :
- Catégorie de navigation : 4ème (5 milles des eaux abritées du port de départ)
 - Conditions d'exploitations : départ du Vieux port de Marseille – Chargement maximal : camion de 38 tonnes.
 - Commentaires parcours autorisé :
 - Exemptions⁴ :
 - Commentaires équipage :
 - Durée maximale de séjour à la mer (en heures) :
 - Nombre maximum de personnes à bord de : 15 dont 3 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 12 passagers.
- 2.2 Autres conditions ou limitations d'exploitation⁶ :

Permis de navigation
Nom du navire : L'ECUM

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution.

Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 05/10/2018

Lieu : MARSEILLE
Date : 05/10/2017
Signature de l'agent autorisé :

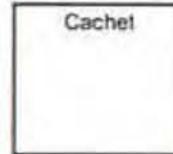
Stéphane VASSEUR
inspecteur de la sécurité des navires
et de la prévention des risques
professionnels maritimes



RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS

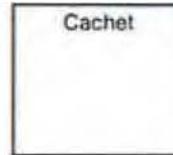
Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au :

Lieu :
Date :
Signature de l'agent autorisé :



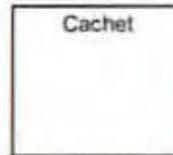
Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au :

Lieu :
Date :
Signature de l'agent autorisé :



Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au :

Lieu :
Lieu :
Signature de l'agent autorisé :



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE CHARGE DE LA MER
CERTIFICAT NATIONAL DE FRANC-BORD

N° MSL0/CGN/20170922080007

Délivré en vertu des dispositions de la loi du 5 juillet 1983
 et du décret du 30 août 1984 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer,
 l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

par le BUREAU VERITAS

REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES

Nom du Navire	Numéro ou lettres Distinctifs	Port d'Immatriculation	Longueur (L)	Type
Registre BV : 17737G SNC5190				
L'ECUM	MA 914196 FGD 2798	MARSEILLE N° IMO :	21.410m	NAVIRE DE CHARGE TRANSBORDEUR

Franc-bord mesuré à partir de la ligne de pont

Tropical : / mm (T)
 Eté : 1152 mm (E)
 Hiver : / mm (H)
 Hiver dans l'Atlantique Nord : / mm (HAN)

Emplacement de la ligne de charge

/ mm au-dessus de (E)
 Le bord supérieur de la ligne passant par le centre de l'anneau
 / mm au-dessous de (E)
 / mm au-dessous de (E)

Note Les franc-bords et les lignes de charge qui ne sont pas applicables n'ont pas à être mentionnés sur le certificat

Réduction en eau douce pour tous les franc-bords / mm.

Le bord supérieur de la marque de la ligne de pont à partir de laquelle ces franc-bords sont mesurés se trouve à 0 mm du pont principal en acier en abord.

Date de la visite périodique : 04/10/2016

Le présent certificat est valable jusqu'au **8 Octobre 2018**.

Délivré à Marseille , le 22 Septembre 2017





CSN MARSEILLE
33 Rue de la République-
CS20126
13304 MARSEILLE

Code des transports
Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié
Arrêté du 23 novembre 1987 modifié

ICARD J-M MARITIME
1 QUAI MARCEL PAGNOL
13007 MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT

N° MA/2017/1533

RAPPORT DE VISITE PÉRIODIQUE DU NAVIRE «L'ECUM»

Aujourd'hui 5 octobre 2017 à MARSEILLE, le navire «L'ECUM» immatriculé
MA 914196 a fait l'objet d'une Visite périodique de sécurité.

La commission de visite du CSN MARSEILLE composée de :

- Président de commission, **VASSEUR Stephane**
- Autre agent administration, **BLANQUART**

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations prévues par le décret n°84-810 du 30 août 1984. La commission a visité le navire en se conformant aux prescriptions du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour application, et a consigné dans ce procès-verbal le résultat de ses opérations.

1. CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

NOM DE NAVIRE :	L'ECUM		ICARD J-M MARITIME 1 QUAI MARCEL PAGNOL 13007 MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
TYPE DE NAVIRE :	Navire de charge	N°IMO:	
JAUGES :	100.58 Tx 77 UMS	ZONE RADIO N° MMSI: INDICATIF RADIO:	227010980 FGD2798
PUISSANCE PROPULSIVE :	500 Kw	LONGUEURS DU NAVIRE HORS TOUT DE REFERENCE ENTRE PERPENDICULAIRE: LARGEUR DU NAVIRE:	23.68 metre(s) 21.41 metre(s) 21.32 metre(s) 7.15 metre(s)
REGLEMENTATION APPLICABLE :	D 222 - Navire de charge	DATES DE MISE EN CHANTIER: POSE DE QUILLE: MISE EN SERVICE:	2002 10/07/2003
ENGIN PRINCIPAL : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : ENGIN SECONDAIRE : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT :			

2. CATEGORIE DE NAVIGATION

CATEGORIE DE NAVIGATION :	4ème (5 milles des eaux abritées du port de départ)
CONDITIONS D'EXPLOITATION :	départ du Vieux port de Marseille -- Chargement maximal : camion de 38 tonnes.
COMMENTAIRES PARCOURS AUTORISE :	
EXEMPTIONS	
COMMENTAIRES SOURCES	

Certificat	DATE DE DELIVRANCE AUTORITE	DATE EXPIRATION	DATE DE VISA AUTORITE	COMMENTAIRES
Certificat national de franc-bord	24/09/2017 Bureau Veritas	08/10/2018		
Permis de navigation	05/10/2017 CSN MARSEILLE	05/10/2018		

4. CONSTATATIONS

Les contrôles et vérifications suivants ont été réalisés à bord du navire :

4.1 PLANS ET DOCUMENTS

Documents du navire :

- Rapport de franc-bord (X1) - Rapport initiale BV du 03/12/2002.
Sans observation.
- Dossier de stabilité à l'état intact (X1) - approuvée 2014.
Sans observation.
- Document unique de prévention (DUP) (X1).
Sans observation.
- Procès verbal d'étude (X6) - CRS Lorient et Marseille.
Sans observation.
- PV existant de visite de mise en service (X1) - 10/07/2003 CSN Lorient.
Sans observation.

4.2 COQUE ET FRANC-BORD

Marques du navire :

- Marques de franc-bord ou d'enfoncement maximum.
Sans observation.

Conditions d'assignation de franc-bord :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dégagements d'air des capacités et dispositifs d'obturation	Sans observation

Assèchement :

Référentiel applicable au navire	Localisation	Constatations issues de la visite
Alarme de montée d'eau (X7)	peak avant, compartiment milieu, machine, compartiment arrière, local barre td, local barre bd	Prescription
Pompe de cale mécanique (X1)	attelée 16m3/h	Sans observation
Motopompe mobile (X1)	20m3/h	Sans observation
Collecteur d'assèchement (X1)		Sans observation
Crépines d'aspiration		Sans observation
Plan de l'installation d'assèchement facilement consultable par personnel qualifié		Sans observation

4.3 APPAREILS DE PROPULSION ET AUXILIAIRES

Auxiliaires de propulsion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Ventilation mécanique des locaux machines	Sans observation
Eclairage des locaux machines	Sans observation
Etat des tuyautages eau de mer	Sans observation

4.4 ELECTRICITE

Batteries d'accumulateurs :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Prises de ventilation haute et basse du compartiment à batteries , étanchéité des bacs	Sans observation

Distribution électrique :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Mise à la masse des carcasses et bâtis des installations électriques	Sans observation

4.5 PROTECTION CONTRE L' INCENDIE

Prévention de l'incendie et de l'explosion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
----------------------------------	-----------------------------------

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Pompe incendie (X1) - attelée 16m3/h	Sans observation

Extinction fixe :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extinction fixe au CO2 (X1) - 1 charge 46 kg	Sans observation
Attestation de contrôle de l'extinction fixe	Date prochaine révision : 10/02/2018 Sans observation
Instructions d'utilisation des installations d'extinction fixe clairement affichées	Sans observation

Matériel mobile de lutte contre l'incendie :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extincteur portatif (X6) - 1 x 5kg CO2, 5 x 6 kg ABC	Date prochaine révision : 10/02/2018 Sans observation
Attestation de contrôle des extincteurs	Sans observation

4.6 DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

Engins collectifs de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Capacité	N° de série/Mise en service	Date prochain contrôle
Radeau de sauvetage d'un type approuvé (X1)	20 personne(s)	9DN28D303	Date prochaine révision : 03/10/2018 Sans observation
Largueur hydrostatique de radeau (X1)			Date prochaine révision : 01/04/2020 La date qui a été poinçonnée sur le largueur correspond à la date d'installation / validité : 3 ans maximum

Engins individuels de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Brassière de sauvetage sans appareil lumineux (X16)	Sans observation

Signaux de détresse :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Fusée à parachute (X3)	Date fin de validité : 01/07/2020 Sans observation
Fumigène flottant (X2)	Date fin de validité : 01/02/2019 Sans observation

Installations radioélectriques :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Visite de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)	Conforme avec observation

4.8 PROTECTION DES PERSONNES - ENGIN DE LEVAGE

Engins de levage :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Rampe de chargement arrière	Sans observation

Protection des personnes :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Eclairage des lieux de travail	Sans observation
Absence de surfaces glissantes ou d'obstructions	Sans observation
Protection des pièces mobiles et des surfaces chaudes	Sans observation

4.9 HYGIENE ET HABITABILITE - MATERIEL MEDICAL

Matériel médical :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dotation médicale C (X1)	Date fin de validité : 17/02/2018 Sans observation

4.10 EXPLOITATION - PREVENTION DE LA POLLUTION - SURETE

Cargaisons :

- Points d'ancrages et saisissage de la cargaison.

Les essais suivants ont été réalisés à bord du navire :

Type d'essai	Observations
Essai par sondage des alarmes de montée d'eau par immersion	Sans observation
Essai du réseau d'assèchement	Sans observation
Essai par sondage d'assèchement réel des compartiments	Sans observation
Essai de l'appareil à gouverner en mode normal et en secours	Sans observation
Essai de l'éclairage de secours	Sans observation
Essai de l'éclairage de secours	Sans observation
Essai par sondage de la détection incendie	Sans observation
Essai des bouches manches et lances incendie	Sans observation
Essai de l'alarme de déclenchement de l'extinction fixe au gaz et de l'arrêt de la ventilation	Sans observation
Essai des feux de navigation (feux complets et le cas échéant en double avec alimentation électrique de secours)	Sans observation
Essai des signaux sonores et de brume	Sans observation

6. OBSERVATIONS

6.1 Observations générales

Néant

6.2 Observations particulières

N°	Référentiel applicable au navire
1	Visite de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) effectuée le 26/02/2016, valide jusqu'au 26/02/2018

7. PRESCRIPTIONS

7.2. Prescriptions nouvellement émises

N°	INTITULE	REFERENCE REGLEMENTAIRE	DATE D'EMISSION	DATE LIMITE DE REALISATION
1	Alarme de montée d'eau (X7) - peak avant, compartiment milieu, machine, compartiment arrière, local barre td, local barre bd		05/10/2017	05/10/2017
en timonerie le voyant d'alarme de montée d'eau dans le ballast avant est à étiqueter				
2	Calorifugeage et intégrité des échappements de moteurs	222-3.01 4.2.6	05/10/2017	05/10/2017
Sonde de température non connectée au tuyau d'échappement bâbord après injection de l'eau				

8. DECISION

Le permis de navigation est renouvelé jusqu'au 05/10/2018.

L'armateur effectuera sa demande de renouvellement des titres de sécurité un mois avant leur date d'expiration, conformément à l'article 130.8 et l'Annexe 130.A4 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre modifié.

L'armateur notifiera au Centre de Sécurité des Navires compétent la non réalisation des prescriptions dans les délais impartis conformément à l'article 4.V du décret 84-810 du 30 août 1984 modifié.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 15 jours francs à compter de la notification de la décision contestée dans les conditions fixées par la section 3 du décret précité.

En conformité avec l'article 30 de ce même décret, copie du présent procès-verbal devra figurer dans le registre tenu à bord.

Fait le 5 octobre 2017 à MARSEILLE

Président de commission

Stephane VASSEUR

Autre agent administration

BLANQUART





**BUREAU
VERITAS**

ATTESTATION DE VISITE

MSL0/2017/J0415

SNC 17737G (ex SNC5190)

Numéro SNC

L'ECUM

Nom du Navire

Armateur du Navire : GROUPEMENT SOLIDAIRE ICARD MSM	
DATES DE VISITE Commencement 14/11/2017 Fin 28/11/2017	LIEU DE LA VISITE Marseille FRANCE
EXPERT Christian Graton	
Rapport validé le 09/01/2018 par Stephane Leroy	Tampon 

Type de navire	Cargo ship
Catégorie de navigation	4
Matériaux de la coque	Acier
Longueur H.T.	23.5 m

RESUME DE LA VISITE

VISITE(S) EFFECTUEE(S)	
Code	Nom de la Visite
NCLD	Visite Périodique de la coque à sec (SSC)

ATTESTATION DE VISITE

Table des matières

Page

1. Surveyor's statement.....	4
2. Documentation.....	4
3. Visite de la carène.....	4
4. Conclusion.....	5

1. Surveyor's statement

DCC0010 NCLD

Coef : 0.0

Confirmation que les items applicables des règlements et conventions internationales associés à la presente visite ont été revus à la satisfaction de l'expert sans remarques, hormis ceux indiqués ci dessous.

2. Documentation

SNCD010 NCLD

Coef : 0.0

Le Certificat National de Franc Bord est-il à bord le jour de la visite ?

Oui Non

SNCD020 NCLD

Coef : 0.0

Références du rapport de Franc-bord:

Rédigé par:	Mer et désign
Date et lieu de rédaction:	LORIENT 2003
Référence du Rapport de Franc-bord:	L'ECUM
Langue:	Français

SNCD030 NCLD

Coef : 0.0

Le dossier de Stabilité est-il à bord le jour de la visite ?

Oui Non

SNCD040 NCLD

Coef : 0.0

Références du dossier de Stabilité:

Rédigé par:	Mer et désign
Date et lieu de l'approbation:	CRS 290 NAV 01
Référence du Rapport de Stabilité:	713/NC/MSL/2014/STB
Langue:	Français

3. Visite de la carène

SNCK010 NCLD

Coef : 0.0

Dates de demiPres visites:

Date de la dernière visite à sec:	
Date de la dernière visite des mesures d'épaisseurs effectuées:	Novembre 2017

SNCK020 NCLD

Coef : 0.0

Voir Remarque

Examen visuel de l'étrave, de la quille, du fond, du bouchain, de la liaison de quille de roulis, des murailles et de l'étambot.

Remarque

Fissuration de la soudure de la quille étambot tribord au droit de la liaison quille et voiles d'étambot ; après ouverture de

SNC0030	NCLD	Coef : 0.0	
Examen visuel des prises d'eau (caissons) et crépines.			
SNC0040	NCLD	Coef : 0.0	
Examen interne des clapets, des vannes, des dalots, des prises d'eau et décharges.			
SNC0050	NCLD	Coef : 0.0	
Examen visuel général externe des chaise d'arbres (ou autres moyens de propulsion), examen des fixations.			
SNC0060	NCLD	Coef : 0.0	
Examen visuel externe du(ou des) gouvernail(s).			
SNC0070	NCLD	Coef : 0.0	
La carène a-t-elle été nettoyée et repeinte ? ● Oui ○ Non			
SNC0080	NCLD	Coef : 0.0	
Les anodes ont-elles été renouvelées ? ● Oui ○ Non			

4. Conclusion

SNCR010	NCLD	Coef : 0.0	Voir Remarque
A la suite de cette visite, l'Armateur a indiqué qu'aucune modification du navire ni des conditions d'assignation du franc-bord depuis la dernière visite par un représentant du BUREAU VERITAS n'avait été effectuée. Un certificat de franc-bord a été délivré valable jusqu'au 08 Octobre 2018			
Remarque			

Visite à sec réalisée pour assistance aux mesures des épaisseurs;
Certificat en cours valide au 8 Octobre 2018